

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - M. HOUPERT (pouvoir M. HELIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2014

Monsieur Maglica au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de 2014.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal a accordé, à l'association "Musique municipale de Chenôve", une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'organisation de la manifestation "Voix d'ici et d'ailleurs", dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient". Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 2 400 € (mandat du 9 octobre 2013), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation.

Par courriel en date du 12 février 2014, l'association a transmis le document précité qui ressort financièrement équilibré sans avoir recours au versement du complément de subvention accordé. Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association "Musique municipale de Chenôve" à 2 400 €.

De plus, lors de sa séance du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal a attribué, au Cercle Hippique Dijonnais, une subvention à hauteur de 12 900 € pour l'acquisition d'une cuve à eau, de casiers de rangement et d'un séparateur de manège. Cette participation a fait l'objet d'un premier versement (5 194,54 €) pour l'achat des casiers et du séparateur de manège. Il reste donc à verser la somme de 7 705,46 € à l'association pour la cuve à eau.

Or, par lettre en date du 2 mai 2014, le Cercle Hippique Dijonnais sollicite la Ville afin que les 7 705,46 € soient utilisés pour l'acquisition de selles à la place d'une cuve à eau.

Enfin, lors de sa séance du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a accordé, à l'association "Gala Esirem", une aide financière d'un montant de 300 € pour l'organisation du colloque "Les nanotechnologies : l'infiniment petit déjà dans nos vies". Cette participation a fait l'objet d'un premier mandat de paiement pour la somme de 240 €, le solde devant être versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation.

Par courriel en date du 22 mai 2014, l'association informe la Ville qu'elle ne sera pas en mesure de produire le bilan et les justificatifs sollicités en raison d'un changement dans les instances dirigeantes. De ce fait, il convient de réduire le montant de la subvention attribuée à l'association "Gala Esirem" pour le fixer à 240 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans le rapport ;
- 2 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Musique municipal de Chenôve » de 3 000 € à 2 400 € ;
- 3 - décider d'affecter le reliquat de la subvention (7 705,46 €) accordée au Cercle Hippique Dijonnais à l'acquisition de selles, le versement de ce solde étant conditionné par la production des justificatifs des achats réalisés ;
- 4 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'association « Gala Esirem » de 300 € à 240 € ;
- 5 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 6 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 45

Contre: 3

Ne prend pas part au vote : 10